



Contrat Booster Contact Solocal

Par Kermitte1982

Bonjour,

Le 26 octobre 2020, j'ai été contactée par un conseiller de Solocal. Après avoir discuté une bonne heure, il m'a proposé une pub sur Google, le Booster Contact, qui était censée mettre en avant mon activité sur les moteurs de recherche. En bref, je lui dit que je suis d'accord pour mettre une centaine d'euros dans cette pub pour 6 mois. Il m'assure que j'aurais 90 contacts (appels téléphoniques, demande de devis, envoi de formulaire, etc..), que je n'aurais qu'à payer les frais de gestion pour le lancement de la pub et que la première facture arrivera un mois et demi plus tard, pour avoir le temps de remplir des missions (afin de payer ladite pub). N'ayant que peu de clients, je me dis qu'effectivement cela peut être une bonne opportunité. Je lui dis également que mon CA est à 0 et que je ne touche que 500? de Pole Emploi et encore seulement jusque décembre. Et que donc je ne peux pas mettre 600? par mois. Là il m'envoie un code sur mon tel pour signer le contrat, que je n'ai toujours pas vu. Naïve, je lui donne le code et il finit par m'envoyer le contrat. Là, surprise, le montant n'est pas du tout celui pour lequel on s'est mis d'accord. Il est nettement plus élevé (400? HT) par mois. Affolée, je renvoie un mail au conseiller qui ne prend pas la peine de me rappeler. J'envoie un courrier recommandé pour résilier quelques jours plus tard et Solocal m'appelle pour me dire que je ne peux pas me rétracter. J'appelle ma banque pour les prévenir mais comme je n'ai pas signé de mandat SEPA je me dis qu'ils ne peuvent pas me prélever ou qu'ils vont m'en envoyer un que je n'aurais pas renvoyé. Bref, au mois de décembre, la banque m'appelle pour me dire que je suis à découvert, et que Solocal a prélevé 690?. J'ai fait opposition pour défaut de mandat et ma banque m'a remboursée. J'appelle un avocat pour avoir un conseil, il me dit qu'effectivement leurs méthodes sont frauduleuses et qu'il faut que j'attende de voir. Début Janvier, je reçois un courrier simple de relance. Je n'y réponds pas, rappelle l'avocat qui me dit d'attendre un recommandé avec accusé de réception puisqu'ils ne sont pas censés savoir que j'ai reçu leur lettre. Et qu'à ce moment là je pourrais leur renvoyer un recommandé pour leur redemander d'arrêter mon contrat. C'est ce que j'ai fait. Je leur ai expliqué que leur Booster Contact était une arnaque, puisque depuis le début de leur soi-disant mise en ligne de leur publicité (que je n'ai au passage jamais vue) je n'avais eu aucun contact, appels ou demandes de devis... J'y ai ajouté des captures d'écran pour leur montrer ce que j'avançais. Hier j'ai reçu un coup de téléphone de leur part mais je n'ai pas décroché. Ils veulent que je les rappelle. L'avocat m'avait conseillé de ne pas répondre à leurs appels, juste aux recommandés. Je ne sais pas quoi faire. Je pourrais rappeler l'avocat mais ce ne sera plus gratuit et je n'ai pas les moyens d'en payer un. En faisant des recherches sur internet, je me suis rendu compte qu'on était des centaines à s'être fait avoir. Je ne veux pas non plus attendre qu'un huissier vienne chez moi. Quel recours me reste-t-il ? Voilà, j'espère avoir été assez claire. Merci.

Par ESP

Bonjour

Votre avocat est-il intervenu auprès de la société ou se contente-t-il, de vous dire de faire ?

Par Kermitte1982

Bonjour,

Il m'a juste dit de faire. C'était dans le cadre du premier conseil gratuit. Je pense qu'il pourrait intervenir mais il faudrait que je le paye. Il prend assez cher et je n'ai pas les moyens. C'est pour cela que je sollicite votre avis. Si je n'ai pas le choix, je trouverais une solution pour le payer.

Merci

Par Kermitte1982

Y'a vraiment personne qui peut m'aider?

Par Amelie44

Bonjour Kermitte,

Je suis dépitée de vous lire car il m'est arrivé la même chose à la même date : appel d'un commercial Mr A.GOUX, de Solocal au 26 octobre 2021 pour souscrire un contrat "Booster Site 6 mois 100 clics".

Au téléphone, il me l'a vendu en me disant que chaque mois, on aurait un appel de programmé pour faire le suivi de la pub et que si je n'avais pas les résultats escomptés, c'était contractuel et je serai remboursée ...

Cela fait 4 fois qu'on programme l'appel de suivi et je ne suis jamais appelée et je n'arrive pas a me connecter a mon espace en ligne Solocal.

J'ai appelé les 2 numéros de service clients qui me disent des choses différentes et n'ont pas réglés mon problème donc j'en conclus que c'est une arnaque aussi comme je n'ai jamais vu ladite pub.

J'ai demandé à l'instant a ma banque de faire opposition sur le dernier prélèvement qui doit avoir lieu début février et espère avoir un remboursement possible de leur part. Sinon, j'avais souscrit a un service d'avocats que je vais contacter car de leur coté, ils n'ont pas répondu à leur part du contrat.

Bref, je vous tient au courant de l'avancée de la situation dans les jours qui viennent.

Par NBRavocat

Bonjour,

Il vous faut solliciter une annulation du contrat et un remboursement.

Cordialement,
NB
nb@bressand-avocat.fr

Par Kermitte1982

Bonjour,

Une fois que j'ai prouvé que la pub était inexistante, et qu'elle ne m'apportait rien, ils ont lâché l'affaire. Ça a duré 6 mois. C'était il y a plus d'un an. Mon message date de 2020.

Cordialement